



**MAIRIE DE SEPTFONTAINES**

2 rue de L'église

25270 SEPTFONTAINES

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 18h30, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Ratte Christian, Maire.

Convocation en date du : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : GUYOT Jérémie, PALMA Bruno, PETITE Julien, GIRARDET Jean-Pierre, JEAUMART Thérèse, BOURGEOIS Sophie,

Absent avec procuration : PALMA Corinne (procuration à Palma Bruno)

Excusé : KOLANECK Régis

Secrétaire de séance : BOURGEOIS Sophie

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Subvention aux associations
2. Engagement des dépenses avant le vote du budget
3. Plan communal de sauvegarde
4. Liste vente des cavurnes
5. Travaux- bail circuit de l'Enclos
6. Délibération sur la redevance sur la consommation d'eau potable pour 2026
7. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mme BOURGEOIS Sophie est désignée secrétaire de séance.

Le Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2025 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents

## **1.SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Pour l'année 2025, les subventions aux associations s'établissent comme suit :

- Anciens combattants 150 €
- Association des Parents d'Elèves 200 €
- ADMR 250 €
- Association des donneurs de sang 250 €
- Ligue contre le cancer 250 €
- Banque alimentaire de Franche Comté 250 €
- OncoDoubs : 250 €
- Comité des fêtes de Septfontaines 150 €
- Fête de Noël/ Assoc Parents d'Elèves : 15 €/ enfant scolarisé au RPI - 29 élèves en 2025  
Soit 15€ x29 = 435€
- Croix Rouge 115€ accord CM du 19/03/24

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

## **2. ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le maire rappelle que conformément à la réglementation, la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16) :408 550€  
au CHAP 21 : 88 500€ au CHAP 23 : 320 050€

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 102 137.50 €, soit 25% de 408 550.00 € :

- Immobilisation en cours de construction 80 012.50 € (chap 23)
- Immobilisation en cours de construction 22 125.00 € (chap 21)

TOTAL = 102 137.00 € (inférieur au plafond autorisé de 102 137.50 €)

Cette somme permettra de régler les travaux d'investissement en cours : participation à la rénovation de l'ancienne fromagerie en logements, rénovation du logement de l'école, réparation du toit de la salle des fêtes, etc....

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

### **3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Chaque commune dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques doit obligatoirement élaborer un plan communal de sauvegarde.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un document opérationnel visant à gérer une crise de sécurité civile sur une commune, visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Il comprend notamment :

- le recensement et l'analyse des risques sur le territoire communal ;
- le modèle d'organisation de la gestion de crise ;
- l'annuaire des personnes ressources ;
- les moyens d'alerte et d'intervention.

Mr le Maire fait lecture du plan communal de sauvegarde. Il est validé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4. LISTE VENTE DES CAVURNES**

Lors du conseil municipal du 7 octobre dernier, le prix de la cavurne a été délibéré 800€ TTC/PU (délibération 2025.10.07.02)

Mr le Maire liste les cavurnes déjà utilisées et celles réservées :

- n° 3 - Mr et Mme PRITZY Emile et Yvette
- n°5 - Mr et Mme MOUROT Marcel et Berthe
- n° 7 - Mr et Mme PACOT Jérôme
- n° 8 - Mr et Mme SEMEDO
- n° 10 - Mr et Mme RATTE Christian (réservée)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide la liste des cavurnes et autorise l'émission des titres de recettes pour ces dernières.

### **5. TRAVAUX- BAIL CIRCUIT DE L'ENCLOS**

La Sarl Circuit de l'Enclos a obtenu un permis de construire le 1<sup>er</sup> mars 2023, renouvelé le 29 avril 2025, relatif à l'agrandissement de la piste, aménagement de paddocks et construction d'un bâtiment de stockage. La totalité du projet porte sur un investissement d'environ d'un million d'euros.

Dans ce cadre, la Sarl Circuit de l'Enclos demande une extension du bail emphytéotique de 20 ans, équivalent sensiblement à la durée d'investissement.

Après discussion le Maire rappelle que la totalité des installations, bien que réalisées par la Sarl Circuit de l'Enclos appartiennent à la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte et valide la proposition à l'unanimité. Ce prolongement de la durée du bail prendra effet dès lors que la totalité des travaux seront réalisés et que la déclaration d'achèvement des travaux sera transmise à la mairie. Maître Etienne Vuillaume sera chargé d'établir le prolongement de ce bail.

Mr Girardet Jean-Pierre sort de la salle pendant la délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

## **5.DELIBERATION POUR LA REDEVANCE SUR LA CONSOMMATION D'EAU**

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue.

Les tarifs ci-dessous s'appliqueront pour la facturation sur la consommation d'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- **La redevance « consommation d'eau potable »** à : **0,39 € TTC/m<sup>3</sup>**  
(Fixée par L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)
- **La redevance pour performance des réseaux d'eau potable** à : **0.0126€ TTC/ m<sup>3</sup>**

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

## **6.QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **La réunion de présentation des budgets 2026 du périscolaire** : la validation du budget avec la répartition liée la fréquentation par commune s'élève à 73% pour Evillers et 27% pour Septfontaines. Le budget est établi selon le nombre d'heures consommés par enfant de chaque commune, pour un coût total à la charge des communes de 43312.00€.

- ✓ **Poteau incendie de la ferme chez Mr Reveney Martial** : dans le compte-rendu du conseil municipal du 29/08/2023, il avait été décidé une répartition des frais à 50/50 entre la commune et ce dernier.

Jérémy Guyot nous fait part que la conduite d'alimentation d'un diamètre de 60mm ne peut pas alimenter de façon conforme un poteau d'incendie de Ø 125mm. Il précise que la commune doit demander un devis de bache à eau aérienne pour rester conforme.

La décision finale sera prise dès réception des prix.



Fin de la séance à 19h58

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

